



2017/2052(INI)

15.1.2018

AVIS

de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

à l'intention de la commission des budgets

sur le prochain cadre financier pluriannuel (CFP): préparation de la position du
Parlement sur le cadre financier pluriannuel pour l'après-2020
(2017/2052(INI))

Rapporteur pour avis: Marian-Jean Marinescu

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. souligne qu'il importe d'achever l'Union de l'énergie, en lui appliquant une politique axée sur l'avenir en matière de changement climatique, et d'achever le marché unique numérique, l'union des marchés des capitaux et l'espace européen de la recherche, qui constituent des éléments essentiels du marché unique; souligne également que la politique relative à la recherche et l'innovation est une composante stratégique essentielle des politiques énergétiques, industrielles et numériques, et met l'accent sur la nécessité d'y consacrer les moyens budgétaires nécessaires;
2. rappelle que le cadre financier pluriannuel (CFP) actuel, adopté pour la période 2014-2020, représentait moins de 1 % du revenu national brut des États membres en paiements et qu'il a subi une forte réduction par rapport au CFP précédent, ce qui a porté préjudice à la cohésion territoriale, économique et sociale ainsi qu'au principe de solidarité au sein de l'Union; rappelle que la crise économique et sociale qui a frappé les États membres est loin d'être terminée, alors qu'il convient également de faire face à de nouvelles priorités, difficultés et crises imprévues; estime dès lors que le budget du CFP pour l'après-2020 devrait être augmenté par rapport à la période actuelle; invite la Commission à structurer le prochain CFP de manière à refléter clairement les priorités actuelles et nouvelles, et à permettre une réaction en cas de crises imprévues; souligne à cet égard que les nouvelles priorités devraient être financées par de nouvelles ressources, sans remettre en cause les programmes et objectifs à long terme;
3. considère prioritaire la clôture de tous les dossiers relatifs aux politiques européennes pour l'après-2020 avant les élections européennes de 2019, au même titre que celle du règlement relatif au cadre financier pluriannuel pour l'après-2020; invite la Commission à présenter, dans les meilleurs délais, des propositions pour toutes les politiques européennes, sur la base des règlements actuellement en vigueur actualisés à la suite de leur application dans le CFP actuel, afin de prévenir les retards dans la programmation et la mise en œuvre de la nouvelle période;
4. estime que le prochain CFP devrait être principalement axé sur les domaines et projets présentant une valeur ajoutée européenne claire et sur les domaines qui stimulent la réindustrialisation, la croissance économique, la compétitivité, les innovations réelles et l'emploi, tels que le programme-cadre pour la recherche et l'innovation, en vue d'accélérer la transition vers une économie de la connaissance durable et exemplaire au niveau mondial;
5. souligne qu'il y a lieu de garantir un financement suffisant pour soutenir la nouvelle stratégie pour une politique industrielle durable afin de permettre à l'Union européenne de refléter la concurrence sans cesse croissante et l'essor de l'innovation dans le secteur de la numérisation, ainsi que l'écologisation dans d'autres régions du monde, et d'accéder à la place de leader mondial dans les domaines du développement durable, de l'innovation, de la numérisation et de l'économie à faible intensité de carbone; demande que les programmes financiers nécessaires à cette fin soient garantis et élargis à travers un

programme d'investissement spécifique optimisé et un financement qui facilitera l'élaboration d'une stratégie industrielle globale ciblant les principaux secteurs industriels de l'Union européenne et coordonnée avec les politiques environnementales de l'Union;

6. invite la Commission à garantir le financement de l'innovation visant à développer les infrastructures et les solutions de stockage et de raccordement de type «plug-in» pour les véhicules à hydrogène et les véhicules électriques, et à continuer de soutenir et de développer des initiatives telles que celle en matière d'électromobilité en Europe et l'entreprise commune «Piles à combustible et Hydrogène»;
7. rappelle l'évaluation de la Cour des comptes européenne selon laquelle l'Union n'a pas encore respecté son engagement de consacrer 20 % de son budget à l'action pour le climat; réaffirme sa position selon laquelle une politique clairvoyante en matière de changement climatique, l'application du principe de primauté de l'efficacité énergétique, la réduction des émissions, une économie à faible intensité de carbone, les énergies renouvelables et des infrastructures modernes et intelligentes devraient être l'épine dorsale de l'Union de l'énergie et devraient donc être prioritaires dans le prochain CFP;
8. estime que le prochain CFP devrait prévoir un financement accru de l'Union, y compris au titre des fonds structurels et d'investissement européens, en vue d'approfondir l'intégration du marché de l'énergie de l'Union et de contribuer à la réalisation des objectifs climatiques de l'Union conformément à l'accord de Paris, en particulier pour les grands projets d'infrastructures énergétiques, tels que les projets d'intérêt commun (PIC);
9. insiste sur l'importance de déployer un vaste dispositif d'appui en faveur des régions charbonnières et des régions dont l'économie dépend fortement d'activités à forte intensité de carbone, en vue de favoriser la transition énergétique, la transition vers une économie à faible intensité de carbone et la modernisation de la production énergétique, des réseaux, et des techniques de piégeage, d'utilisation et de stockage du dioxyde de carbone, notamment dans les secteurs industriels, ainsi que la modernisation du chauffage urbain; considère que la transformation du secteur de l'énergie compte tenu des objectifs relatifs aux ambitions en matière de climat devrait reposer sur la mobilisation des fonds existants ou la création d'un Fonds de transition énergétique s'inscrivant dans le prochain CFP, de manière à faciliter les changements structurels des industries à forte intensité énergétique ainsi que des centrales de production électrique grandes émettrices de CO₂, et à encourager les investissements durables visant à réduire les émissions de carbone ainsi que les solutions innovantes;
10. considère que des ressources suffisantes doivent être allouées pour le bon fonctionnement de l'Union de l'énergie, et afin de rendre viable le réseau d'interconnexion européen, de réorganiser et d'élargir les réseaux de transport et de distribution, et de gérer la demande d'énergie, l'approvisionnement et le stockage dans l'Union; insiste sur l'importance de la connexion de l'Europe à la région de la mer Caspienne, au Moyen-Orient et à l'Asie centrale, et sur l'intérêt de l'investissement dans le corridor gazier de la Méditerranée orientale afin de réduire la dépendance vis-à-vis du gaz russe; réaffirme qu'il est nécessaire de renforcer la coopération énergétique multilatérale dans la région de la mer Noire;
11. insiste sur la nécessité d'un mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) amélioré, plus performant et durable sur le plan environnemental, qui permettra de combler les

chaînon manquant sur les marchés européens de l'énergie et de l'infrastructure numérique en soutenant le développement de réseaux transeuropéens hautement performants et durables. appelle à favoriser les projets horizontaux au sein des réseaux européens qui associent les projets numériques, énergétiques, d'infrastructures et de transport;

12. note la tendance récente à l'augmentation du recours à des instruments financiers; rappelle que, dans le prochain CFP, les instruments financiers ne sauraient se substituer aux subventions destinées au financement de la recherche et de l'innovation, de l'efficacité énergétique, des efforts visant à lutter contre la précarité énergétique, des énergies renouvelables et des technologies innovantes pour les énergies conventionnelles, car les subventions apportent un financement stable, maximisent les résultats sur le terrain et garantissent une meilleure participation des parties prenantes telles que les universités, les centres de recherche, les pouvoirs publics locaux, les PME, les organisations de la société civile et les citoyens; souligne par ailleurs l'importance d'investir dans des technologies moins éprouvées, en particulier dans le domaine des énergies renouvelables;
13. rappelle qu'il importe de garantir des financements pour l'achèvement du marché unique numérique en tirant pleinement parti du spectre, de la 5G et de la connectivité internet, ainsi qu'en continuant de progresser sur la voie de l'harmonisation des règles régissant les télécommunications en Europe afin de mettre en place un cadre réglementaire propice à l'amélioration de la connectivité internet dans toute l'Union, y compris dans les régions rurales reculées; invite la Commission à apporter le soutien nécessaire pour supprimer les obstacles linguistiques et encourager les investissements qui contribuent à la création d'une société européenne du gigabit d'ici à 2025; souligne que de tels fonds devraient être alloués en priorité à la constitution d'une «colonne vertébrale numérique» qui amène la fibre et la connectivité terrestre aux communautés les plus éloignées, et permette ainsi aux centres d'enseignement et aux services publics d'être reliés aux connexions par gigabit de haute qualité et aux stations de base pour les communications mobiles de prendre en charge la 5G à l'échelle locale;
14. insiste en outre sur la nécessité de mieux coordonner les instruments de l'Union relatifs aux investissements, notamment dans l'innovation, la connaissance, les compétences et l'accès des PME et des jeunes entreprises aux marchés; met l'accent sur l'importance de la continuité du financement des programmes relatifs aux PME, comme l'instrument destiné aux PME et le programme COSME, sans entraver d'autres programmes, afin d'améliorer plus encore la compétitivité et la durabilité des PME dans l'Union européenne;
15. souligne qu'il importe de s'efforcer de mieux communiquer sur les répercussions des nouveaux programmes de la Commission;
16. rappelle que les États membres ont fixé l'objectif d'accroître les ressources de la recherche et du développement jusqu'à ce qu'elles atteignent 3 % du PIB, dont deux tiers devraient venir du secteur privé; invite les États membres à respecter les engagements pris à l'échelle nationale en matière d'investissement dans la recherche et le développement pour que cet objectif soit atteint; demande aux États membres d'augmenter leurs investissements nationaux dans la recherche et le développement; insiste sur le fait qu'il convient d'utiliser davantage les outils tels que le mécanisme de soutien aux politiques

pour améliorer l'efficacité des systèmes nationaux de recherche; demande que des règles soient élaborées pour faciliter, sous la coordination de la Commission, les synergies entre le futur neuvième programme-cadre et les budgets nationaux;

17. réitère son appel en faveur d'une augmentation du budget global d'au moins 120 milliards d'euros pour le neuvième programme-cadre, afin de pouvoir relever les défis de société, asseoir la compétitivité de l'Europe et sa suprématie scientifique et industrielle en matière de recherche et d'innovation à l'échelle mondiale, et contribuer à atteindre les objectifs climatiques de l'Union; estime en outre qu'il convient de mettre davantage l'accent sur les activités de recherche et d'innovation mises en œuvre au moyen d'entreprises communes, ainsi que de favoriser l'investissement dans des technologies de première importance afin de combler le déficit d'investissement dans l'innovation; plaide en faveur d'efforts visant à stimuler les initiatives innovantes décisives et créatrices de nouveaux marchés, notamment pour les PME;
18. salue les efforts de la Commission en vue de simplifier le programme-cadre de recherche et d'innovation; demande que ces efforts soient maintenus pour le neuvième programme-cadre afin d'offrir un meilleur accès et des conditions équitables aux candidats de tous les États membres à travers un nouveau système d'évaluation des offres en fonction de la valeur ajoutée et des résultats possibles des propositions; invite la Commission à évaluer si le recours accru à des montants forfaitaires est la meilleure solution pour les bénéficiaires et les auditeurs; souligne que l'introduction d'une approche unique en matière d'audit et la meilleure acceptation des pratiques comptables des bénéficiaires introduirait une simplification majeure pour les bénéficiaires du programme-cadre; estime que l'approche ascendante devrait être renforcée dans le prochain programme-cadre, car l'innovation serait ainsi favorisée; souligne que les investissements dans les infrastructures scientifiques et technologiques sont essentiels pour assurer l'excellence de la recherche et de l'innovation; souligne le succès du label d'excellence;
19. souligne l'importance de l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT) et de ses communautés de la connaissance et de l'innovation, qui ont besoin de ressources adéquates pour développer leurs actions dans le domaine de l'éducation, soutenir les jeunes entreprises et favoriser l'innovation qui contribue à la santé de la population, à la transition énergétique, à la numérisation et à l'action pour le climat, entre autres, et qui répond aux principaux défis et bénéficie à l'ensemble de la société;
20. est fermement convaincu que les allocations budgétaires en faveur de la santé – facteur fondamental pour la qualité de vie et le bien-être des personnes – devraient être supérieures dans le neuvième programme-cadre au financement prévu au titre de Horizon 2020, et que les montants nécessaires devraient être affectés aux mécanismes qui garantissent la priorité des besoins publics en matière de recherche ainsi qu'un juste retour sur l'investissement public; fait observer que les déterminants de la santé sont nombreux et sont notamment l'alimentation, l'environnement et le mode de vie; plaide, dès lors, en faveur d'un concept «Une seule santé», notamment dans la politique de recherche et de développement;
21. estime que le fait d'associer les subventions à des instruments financiers innovants liés à l'innovation, aux technologies de l'information et de la communication et aux infrastructures énergétiques, notamment le Fonds européen pour les investissements

stratégiques (EFSI), pourrait faciliter la mise en œuvre des projets et stimuler et sécuriser le financement privé;

22. appelle de ses vœux un EFSI révisé qui remplisse son rôle sur le plan de l'additionnalité économique, qui favorise les projets comportant des effets externes positifs reconnus mais aussi des risques supérieurs à ceux que le secteur privé est disposé à assumer seul, qui permette de combler le fossé entre la recherche et le marché et qui mette l'accent sur la stimulation de l'innovation sur le marché; plaide en faveur d'un renforcement significatif du rôle et de la capacité de la plateforme européenne de conseil en investissement, notamment au moyen d'une prise d'initiatives dans la préparation de projets; rappelle que le financement de l'EFSI au titre du prochain CFP ne devrait pas entraîner de conséquences financières négatives pour d'autres programmes;
23. invite la Commission à mettre à profit le CFP pour élaborer un cadre stratégique exhaustif, cohérent et à long terme pour faciliter le financement des secteurs de la culture et de la création, de manière à dynamiser leur compétitivité et à leur permettre d'exploiter leur potentiel en termes de création d'emplois de qualité et de croissance, dans l'intérêt de l'Union; demande que des liens supplémentaires soient établis entre le programme-cadre de recherche et d'innovation et le programme Europe créative; invite la Commission à se conformer à l'article 167, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et à conférer aux secteurs de la culture et de la création le statut de priorité horizontale dans les dispositifs et programmes de financement de l'Union, en particulier en ce qui concerne le programme-cadre de recherche et d'innovation, le programme de l'Union européenne pour le changement social et l'innovation sociale (EaSI) et les Fonds ESI;
24. invite la Commission à proposer, dans le prochain CFP, des procédures réglementaires visant à faciliter, encourager et, avec le soutien des organismes de l'Union, coordonner les synergies entre les fonds structurels et d'investissements européens (Fonds ESI), le MIE, Europe créative et Horizon 2020 pour les projets liés à la recherche et au développement qui peuvent contribuer à renforcer les capacités d'innovation dans les régions peu performantes; préconise une participation plus active de la Commission à la coordination des projets de recherche et de développement dans le cadre des divers fonds européens relevant de différentes rubriques, notamment les stratégies de spécialisation intelligente et la révision des règles en matière d'aides d'État;
25. souligne que le prochain budget de l'Union devrait prévoir suffisamment de financements en faveur des activités liées à l'espace pour permettre de poursuivre et de développer les programmes spatiaux Galileo, EGNOS et Copernicus, en tenant compte des nouveaux besoins des utilisateurs et des priorités politiques de l'Union et, en particulier, en augmentant la cybersécurité et en couvrant les programmes de lanceurs, les nouvelles technologies ainsi que la surveillance de l'espace et le suivi des objets en orbite;
26. est fermement convaincu que le niveau du financement prévu par le neuvième programme-cadre en faveur des activités liées à l'espace doit être supérieur à celui prévu par le programme Horizon 2020 et qu'il y a lieu d'allouer les ressources financières nécessaires à la future initiative technologique conjointe (ITC) relative aux matériaux innovants pour l'équipement spatial et à la désorbitation, afin de renforcer la compétitivité de l'innovation européenne dans le domaine de l'espace; appelle à l'établissement d'un

système de télécommunications gouvernementales par satellite (GOVSATCOM) intégré qui puisse garantir aux pouvoirs publics européens des services de communication par satellite sûrs et d'un rapport coût/efficacité satisfaisant; rappelle sa position de longue date selon laquelle le cadre de soutien à la surveillance de l'espace et au suivi des objets en orbite devrait être converti en un programme de l'Union doté d'un mandat élargi, et estime que le budget alloué à ce nouveau programme devrait être augmenté en conséquence;

27. attire l'attention sur le Fonds européen de la défense et la récente proposition de la Commission relative à un programme de développement industriel pour la défense européenne couvrant la période 2019-2020; prend note de l'intention de la Commission de présenter un programme de développement industriel pour la défense plus substantiel, ainsi qu'un programme de soutien à la recherche en matière de défense au profit de tous les États membres et en vue de préparer la voie aux évolutions technologiques qui peuvent ensuite atteindre d'autres segments de la société; estime que, dans le cadre du prochain CFP, ces programmes liés à la défense devraient être financés par d'autres ressources et ne devraient donc pas affecter les ambitions budgétaires des programmes existants;
28. réaffirme la position du Parlement selon laquelle tout nouvel engagement politique devrait être financé par de nouveaux crédits, et non par des instruments de flexibilité ou un redéploiement des crédits de programmes existants; demande que des ressources suffisantes soient garanties pour les programmes existants qui relèvent de la compétence de la commission ITRE du Parlement;
29. rappelle l'importance d'une flexibilité accrue qui permette de mobiliser des ressources supplémentaires pour faire face aux situations imprévues; souligne néanmoins que le recours intensif aux instruments de flexibilité du CFP n'est pas le meilleur moyen de résoudre les crises compliquées susceptibles de se poursuivre; est convaincu que l'introduction de nouvelles ressources propres et de nouveaux revenus propres dans le budget de l'Union est indispensable pour amener le prochain CFP à un niveau qui corresponde aux besoins réels et aux ambitions politiques de l'Union dans les domaines relevant de la commission ITRE; réclame un examen approfondi des options proposées dans le rapport du groupe de haut niveau sur les ressources propres; invite à créer un lien entre le financement du budget de l'Union et les domaines où elle a déclenché des baisses des prix, tels que la politique énergétique et la politique des télécommunications, en tant qu'approche la plus efficace et la plus neutre pour le marché;
30. note que le prochain CFP devra tenir compte du départ du Royaume-Uni de l'Union et de ses conséquences sur le budget européen; souhaite que les programmes de l'Union relevant de la compétence de la commission ITRE puissent continuer de manière inchangée et que des mesures appropriées soient prises pour réaliser ce souhait;
31. invite la Commission à évaluer toutes les évaluations des différents politiques et instruments financiers, notamment de ses instruments financiers et fonds liés à l'énergie, en particulier en ce qui concerne les résultats, et à mettre à profit ces évaluations lors de l'élaboration du nouveau CFP;
32. rappelle que l'Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER) et l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA) se sont vu confier des responsabilités accrues et ont donc besoin de ressources suffisantes pour

mener à bien toutes leurs missions, tant les anciennes que les nouvelles; souligne que l'Autorité de surveillance du GNSS européen (GSA) et l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE) ont également besoin de ressources adéquates pour s'acquitter de leurs missions de manière correcte et efficace; appelle de ses vœux un financement et un personnel suffisants pour toutes les agences relevant de la compétence de la commission ITRE, de sorte qu'elles disposent de la capacité de remplir correctement leurs missions;

33. considère que le prochain CFP devrait apporter une prévisibilité et une souplesse maximales pour être intégralement exploité; considère en outre que le prochain CFP devrait garantir que tout excédent résultant de la sous-exécution du budget de l'Union et les dégagements résultant de sa non-exécution sont remis en place dans le budget de l'Union.

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

Date de l'adoption	11.1.2018
Résultat du vote final	+: 45 -: 9 0: 7
Membres présents au moment du vote final	Bendt Bendtsen, Xabier Benito Ziluaga, José Blanco López, David Borrelli, Jonathan Bullock, Reinhard Bütikofer, Jerzy Buzek, Edward Czesak, Fredrick Federley, Ashley Fox, Theresa Griffin, Hans-Olaf Henkel, Eva Kaili, Kaja Kallas, Barbara Kappel, Krišjānis Kariņš, Seán Kelly, Jeppe Kofod, Peter Kouroumbashev, Zdzisław Krasnodębski, Miapetra Kumpula-Natri, Christelle Lechevalier, Janusz Lewandowski, Edouard Martin, Angelika Mlinar, Csaba Molnár, Nadine Morano, Aldo Patriciello, Miroslav Poche, Paul Rübig, Massimiliano Salini, Algirdas Saudargas, Sven Schulze, Patrizia Toia, Claude Turmes, Vladimir Urutchev, Kathleen Van Brempt, Henna Virkkunen, Martina Werner, Lieve Wierinck, Hermann Winkler, Anna Záborská, Flavio Zanonato, Carlos Zorrinho
Suppléants présents au moment du vote final	Michał Boni, Mario Borghezio, Jens Geier, Gerben-Jan Gerbrandy, Werner Langen, Morten Løkkegaard, Florent Marcellesi, Marian-Jean Marinescu, Rupert Matthews, Clare Moody, Răzvan Popa, Dennis Radtke, Michèle Rivasi, Sofia Sakorafa, Anneleen Van Bossuyt
Suppléants (art. 200, par. 2) présents au moment du vote final	Max Andersson, Ingeborg Gräßle

**VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL
EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

45	+
ALDE	Fredrick Federley, Gerben-Jan Gerbrandy, Kaja Kallas, Morten Løkkegaard, Angelika Mlinar, Lieve Wierinck
ECR	Edward Czesak, Zdzisław Krasnodębski
PPE	Bendt Bendtsen, Michał Boni, Jerzy Buzek, Ingeborg Gräßle, Krišjānis Kariņš, Seán Kelly, Werner Langen, Janusz Lewandowski, Marian-Jean Marinescu, Nadine Morano, Aldo Patriciello, Dennis Radtke, Paul Rübig, Massimiliano Salini, Algirdas Saudargas, Sven Schulze, Vladimir Urutchev, Henna Virkkunen, Hermann Winkler, Anna Záborská
S&D	José Blanco López, Jens Geier, Theresa Griffin, Eva Kaili, Jeppe Kofod, Peter Kouroumbashev, Miapetra Kumpula-Natri, Edouard Martin, Csaba Molnár, Clare Moody, Miroslav Poche, Rázvan Popa, Patrizia Toia, Kathleen Van Brempt, Martina Werner, Flavio Zanonato, Carlos Zorrinho

9	-
EFDD	David Borrelli, Jonathan Bullock
ENF	Mario Borghezio, Christelle Lechevalier
VERTS/ALE	Max Andersson, Reinhard Bütikofer, Florent Marcellesi, Michèle Rivasi, Claude Turmes

7	0
ECR	Ashley Fox, Hans-Olaf Henkel, Rupert Matthews, Anneleen Van Bossuyt
ENF	Barbara Kappel
GUE/NGL	Xabier Benito Ziluaga, Sofia Sakorafa

Légende des signes utilisés:

- + : pour
- : contre
- 0 : abstention